

Les experts CEA mobilisés pour les sinistrés de St MARTIN et St BARTHELEMY

IRMA - communiqué du 13 septembre 2017






Le 06/09/1995 le cyclone **LUIS** (catégorie 4) frappait les îles de St Martin et St Barthélemy ; les experts régleurs d'assurance de la CEA (Compagnie des Experts Agréés) étaient alors intervenus en nombre avec des renforts venus de métropole pour accompagner et permettre l'indemnisation rapide des assurés sinistrés.

Vingt-deux ans plus tard, jour pour jour, le super cyclone **IRMA** (Catégorie 5+) a de nouveau frappé ces collectivités d'outre-mer; les experts de la CEA sont de nouveau mobilisés pour se tenir aux côtés des victimes de cette catastrophe climatique.

S'ils pourront mettre à profit leur expérience en terme de gestion de crise accumulée au fil du traitement de sinistres catastrophe naturelle dans les DOM et en métropole depuis

plus de 35 ans, il n'en reste pas moins que chaque événement reste particulier et a fortiori IRMA qui constitue un phénomène totalement inédit de par son ampleur ; pour ce faire, la cellule de coordination EGA (Evènement de Grande Ampleur) de la CEA a été activée.

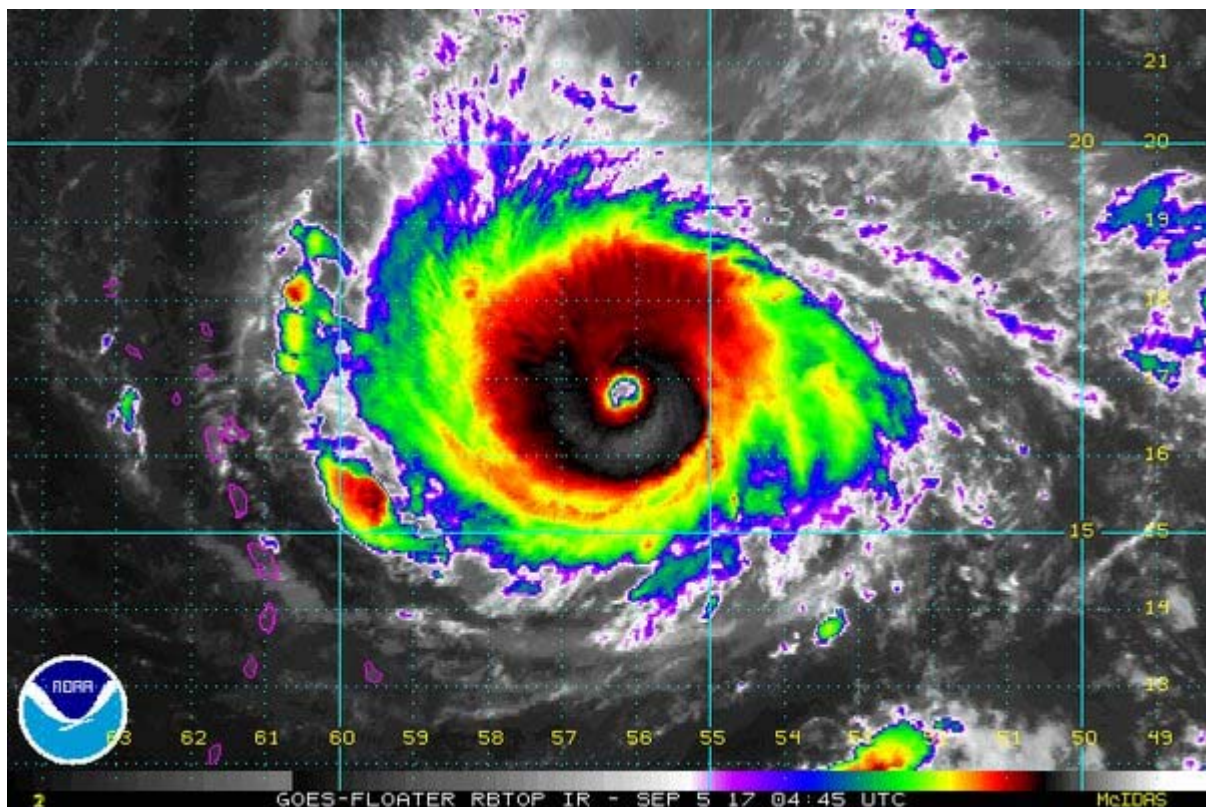
Le super cyclone **IRMA** est un cyclone de catégorie 5 sur l'échelle de Saffir-Simpson (échelle établie en 1969), qui constitue la plus haute note possible avec des vitesses de vent en continue prévues pour être supérieures à 250 km/h ; en l'occurrence ce cyclone constitue l'ouragan le plus puissant ayant jamais touché un territoire avec des vitesses de vent en continue de 295 km/h et des rafales de vent ayant pu atteindre 360 km/h.

Catégorie	Vents soutenus	Onde de tempête	Impacts potentiels	Exemples en image
1	33 à 42 m/s 119 à 153 km/h 64 à 82 nœuds	1,2 à 1,5 mètre 4 à 5 pieds	Les cyclones de catégorie 1 ne causent habituellement aucun dégât structurel significatif aux bâtiments ; cependant, ils peuvent causer des dommages limités aux maisons mobiles, à la végétation et aux panneaux de signalisation. Des bardeaux ou tuiles faiblement fixés sur un toit peuvent s'envoler. Des dégâts importants aux quais et jetées sont souvent associés aux cyclones de catégorie 1. Des coupures électriques peuvent survenir soit temporairement, soit pendant plusieurs jours. Malgré leur faible intensité, ils peuvent générer des vents violents et peuvent menacer la vie d'autrui ² .	 Ouragan Noel à son maximum
2	43 à 49 m/s 154 à 177 km/h 83 à 95 nœuds	1,8 à 2,4 mètres 6 à 8 pieds	Les cyclones de catégorie 2 sont suffisamment puissants pour infliger des dégâts structurels aux maisons (toits et portes). Des dommages importants à la végétation ou des déracinements d' arbres sont associés à ces cyclones. Les maisons mobiles peuvent également souffrir de dégâts importants. Des coupures électriques et un manque d'eau potable peuvent survenir durant plusieurs jours ² .	 Alex en approche du Mexique
3	50 à 58 m/s 178 à 210 km/h 96 à 113 nœuds	2,7 à 3,7 mètres 9 à 12 pieds	Les cyclones de catégorie 3, ou plus élevée, sont qualifiés d'ouragans majeurs des bassins pacifiques et atlantiques. Ces cyclones peuvent causer quelques dommages structurels aux petites résidences et aux bâtiments. Les habitations dont les fondations ne sont pas solides, comme les maisons mobiles, sont habituellement détruites et les toits habituellement arrachés. Des dégâts sévères et irréparables sont faits aux maisons préfabriquées. Les inondations près des côtes peuvent détruire des constructions légères, tandis que des structures plus importantes peuvent être heurtées par des débris flottants. Des glissements de terrain peuvent également se produire. Des coupures d' électricité et un manque d'eau total ou quasi total peuvent survenir ² .	 Ouragan Irene , proche de son pic d'intensité.
4	59 à 69 m/s 211 à 251 km/h 114 à 135 nœuds	4 à 5,5 mètres 13 à 18 pieds	Les cyclones de catégorie 4 produisent des dégâts considérables aux toits et aux façades légères. Des dégâts irréparables peuvent être causés aux petites habitations. Une évacuation d'urgence des plain-pieds dans un rayon de 400 mètres des côtes , des habitations d'un étage dans un rayon de 3,2 km et des rivages . Ces cyclones peuvent causer une érosion importante sur les plages . Des coupures importantes d'eau potable et d'électricité peuvent se produire.	 Ouragan Floyd à son pic d'intensité au large de la Floride en 1999.
5	Plus de 69 m/s Plus de 251 km/h Plus de 135 nœuds	Plus de 5,5 mètres Plus de 18 pieds	La catégorie 5 est la catégorie la plus élevée qui peut être obtenue sur l'échelle de Saffir-Simpson. Les cyclones de cette catégorie peuvent endommager considérablement les maisons et les bâtiments urbains, arracher entièrement leurs toits et même les détruire complètement ² . De fortes crues peuvent endommager sérieusement les premiers étages de tous les bâtiments près des côtes, et de nombreuses infrastructures côtières peuvent être détruites et balayées par la houle. Des évacuations en urgence de zones résidentielles peuvent être effectuées si un cyclone d'une telle ampleur menace la population. Un très grand manque d'eau potable et des coupures d'électricité à long-terme peuvent être attendus et peuvent durer jusqu'à plusieurs mois ² . Des cyclones d'une telle force peuvent être destructeurs et menaçants. Des exemples historiques qui ont atteint cette catégorie incluent : Ouragan Okeechobee , Camille en 1969, Edith en 1971, Gilbert en 1988, Hugo en 1989, Andrew en 1992, Dean , Felix en 2007, Haiyan en 2013, Pam en 2015 et Irma en 2017(en échelle équivalente pour ces deux derniers).	 Ouragan Katrina en 2005.

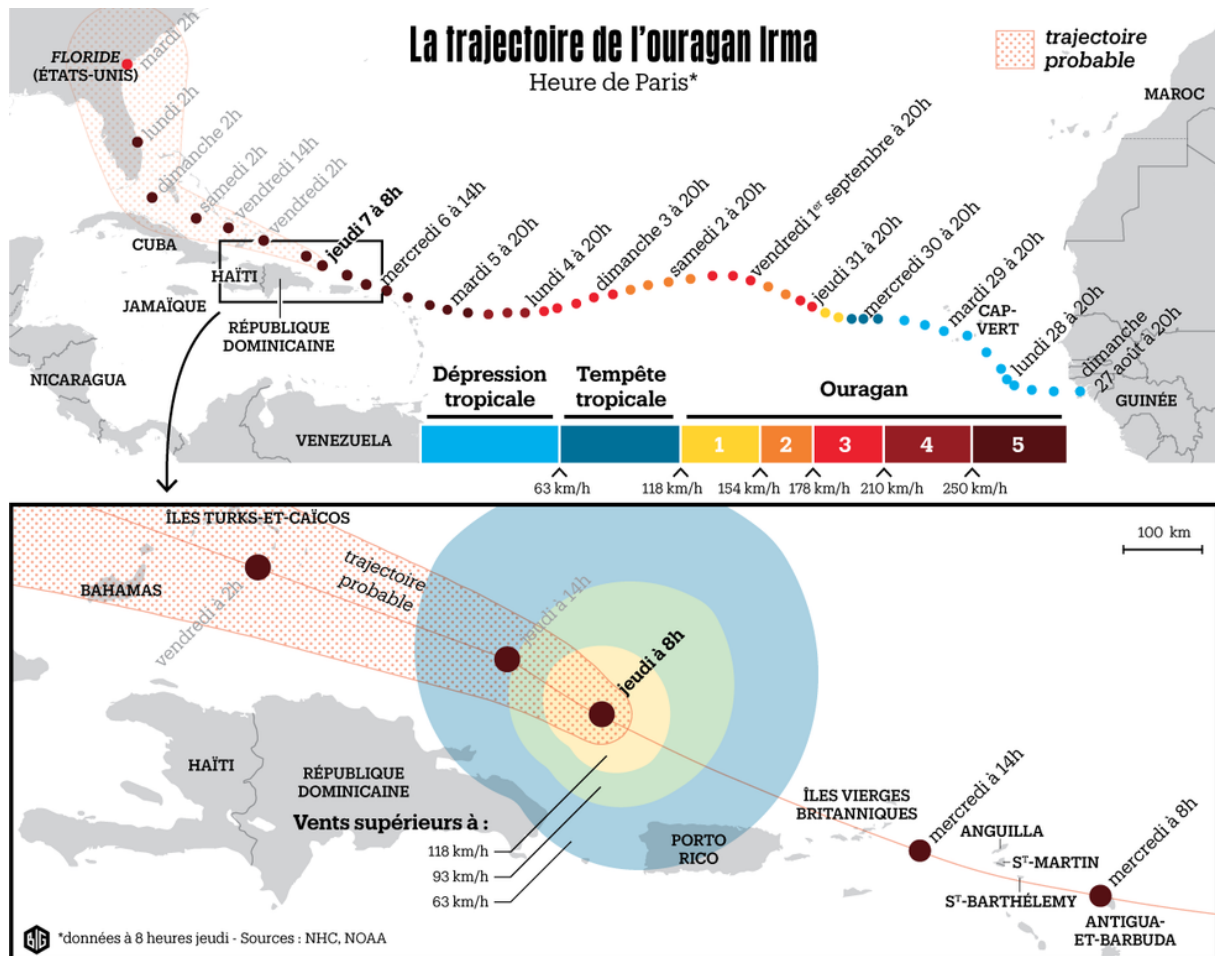
Le diamètre du cyclone est de 500 km et celui de son œil de 50 km.

Sa vitesse de progression est lente (24 km/h) accentuant son action destructrice.

Le cyclone a atteint les terres de St Martin et St Barthélemy vers 2h00 du matin (heure locale); l'œil du cyclone était sur l'île de St Barthélemy vers 05h00 et sur l'île de St MARTIN vers 06h30.



Ainsi, IRMA a produit ses principaux effets entre 02h00 et 10h00 du matin avec une accalmie lors du passage de l'œil (vitesse du vent < 40 km/h).



Les dommages ont été considérables et un **arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** a été pris dès le **08/09/2017** par le Comité Interministériel sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur.

Il concerne les dommages consécutifs à :

- Inondations et choc mécanique à l'action des vagues ;
- Inondations et coulées de boue ;
- Vents cycloniques.

Dès le lendemain du sinistre, la CEA se mettait en contact avec les experts situés aux Antilles afin d'avoir un premier retour terrain.

Ils nous décrivent une situation catastrophique avec des dommages matériels atteignant les constructions (habitations, hôtels, bâtiments administratifs...etc.), les voiries et les infrastructures des îles comme les réserves d'eau, le réseau téléphonique, les stations-services ou les aéroports ; le parc automobile est également détruit.



**Au global, les territoires de ces deux îles ont été impactés par les effets du cyclone ;
les constructions seraient sinistrées à hauteur de 75%**

Ces dommages rendent l'intervention des experts problématique du fait des difficultés d'accès, les risques sanitaires et des problèmes de sécurité des personnes.

S'y ajoute la pénurie d'essence, d'eau et d'électricité qui va se poursuivre encore plusieurs jours voire semaines.

Au-delà des dommages astronomiques, les experts ont dû faire face à une autre problématique : il était parfaitement impossible de se rendre sur ces îles depuis la Guadeloupe jusqu'au 12/09/2017, les accès par avions et bateau étant régulés par la Préfecture ; la profession a signalé cette difficulté et des autorisations commencent à être accordées de manière ponctuelle.

La **CEA et ses quelques 1 000 membres experts se sont mobilisés** pour cet évènement exceptionnel. En lien avec la FSE (Fédération des Sociétés d'Expertise) et la FFA (Fédération Française d'Assurance) elle participe activement à la cellule de coordination afin de définir les modalités d'intervention en vue de l'expertise des dommages et le soutien aux victimes de cette catastrophe historique.